Taxe d'apprentissage

Campagne 2019

INVITATION

Soirée de présentation des ateliers

le Jeudi 7 Février à partir de 17h00

10 rue Louis Pergaud

39300 Crotenay

Pourquoi verser votre

taxe d'apprentissage

à l'EREA ?

L'E.R.E.A., Établissement Régional d'Enseignement Adapté et professionnel, scolarise des élèves de la 6ème au CAP et il est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage à laquelle vous êtes probablement assujettis.

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises qui a pour objet de participer, dans le cadre de la formation initiale, au financement des dépenses nécessaires au développement des premières formations technologiques et professionnelles.

Bon nombre d'entre vous connaissent déjà nos formations pour avoir contribué à l'équipement ou au fonctionnement de notre établissement dans les secteurs d'activités et vous n'avez pas manqué d'apporter votre aide, jusqu'à présent, sous des formes diverses.

Le soutien des entreprises est essentiel à la réalisation des projets. La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous décidez de l'affectation. Votre concours constituerait non seulement un complément substantiel à nos crédits de fonctionnement mais nous permettrait surtout d'offrir de meilleures conditions d'apprentissage et d'envisager l'acquisition d'équipements plus conformes à la réalité professionnelle.

Afin de vous faire découvrir nos ateliers et nos formations, nous souhaitons vous inviter le Jeudi 7 février autour d'un verre entre professionnels.

Avec nos remerciements et ceux des élèves.

La Directrice,

Isabelle FRANZETTI

Comment verser votre taxe d'apprentissage ?

En affectant tout ou partie de la part de votre taxe d'apprentissage à l'EREA, vous vous impliquerez dans la pédagogie de l'école et contribuerez aux progrès de la formation des futurs employés. Plusieurs étapes doivent être scrupuleusement respectées :

Notre établissement est éligible à percevoir la taxe d'apprentissage

HORS QUOTA (ou barème) Catégorie A pour les CAP.

- Envoyez votre règlement et votre formulaire déclaratif de versement à l'OCTA (organisme collecteur de taxe d'apprentissage) de votre choix avant le 28 Février.
- Sur le bordereau et dans la partie Vos choix de reversement, indiquez clairement et obligatoirement :
  - le nom de l'établissement : EREA La moraine
  - les coordonnées : 1, Rue des Grandes Chantres 39300 CROTENAY
  - téléphone : 03 84 51 20 80
  - références code UAI : 0390055Y

Sinon votre taxe d'apprentissage ne nous parviendra pas.

Contactez votre service comptabilité pour lui indiquer votre choix de reversement de la taxe.

INVITATION

Soirée de présentation des ateliers autour d'un verre entre professionnels

le Jeudi 7 Février à partir de 17h00

Ateliers de l'EREA

10 rue Louis Pergaud

(sortie village, direction Château-Chalon)

39300 CROTENAY

NOS FORMATIONS

Collège

SEGPA / Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

- De la 6ème à la 5ème Enseignement Général
- De la 4ème à la 3ème Enseignement Général et Pré-Professionnel

Lycée Professionnel

- **CAP ATMFC** / Assistant Technique en Milieu Familiale et Collectif
- **CAP Maçon**
- **CAP PAR** / Peintre Applicateur de Revêtements
- **CAP Serrurier-Métallier**
- **ULIS Pro** / Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Nouveauté rentrée 2019

- **CAP APR** / Agent Polyvalent de Restauration

Contact

Etablissement Régional

d'Enseignement Adapté

1, rue des Grandes Chantres

39300 CROTENAY

Tél. ateliers : 03 84 51 28 77

Tél. accueil : 03 84 51 20 80

mail: ce.0390055y@ac-besancon.fr

Pour découvrir un peu plus l'EREA:

http://www.erea-la-moraine.ac-besancon.fr